



## Déclaration liminaire du CDAS du 23 janvier 2018

Mme la Présidente,

Une liminaire courte pour appuyer un revendicatif qui se veut simple, clair mais **essentiel** :

La loi prévoit notamment de garantir et d'améliorer les conditions de vie des agents de la fonction publique d'État, notamment par la prise en charge des questions de restauration collective. L'employeur public se doit de développer l'accès à la restauration en permettant au plus grand nombre de pouvoir prendre des repas équilibrés à proximité de son lieu de travail. Cela doit être mis en œuvre dans le souci de l'équilibre physique et de la santé des agents publics.

Nous rappellerons simplement, car pour une fois nous le partageons, l'avis de l'administration sur la restauration administrative et inter-administrative : « elle permet l'accès au plus grand nombre des agents à des repas équilibrés, accessibles à proximité et à un tarif avantageux et, d'autre part, elle constitue un véritable vecteur de convivialité et de cohésion ». Aussi, l'État doit assumer ses responsabilités en la matière et permettre aux agents de la fonction publique de se restaurer décemment sur leur lieu de travail.

Alors des souhaits **clairs et simples mais essentiels SOLIDAIRES Finances 62 en a quelques uns à formuler** :

- après 2 groupes de travail et un CDAS, éloignés dans le temps, nous souhaitons que des solutions concrètes pour aider et soutenir nos associations soient trouvées,
- que nos questions de ce jour et passées trouvent enfin des réponses ;
- que des garanties nous soient données pour assurer la longévité de nos cantines ;
- et que nous ayons enfin le temps d'aborder la problématique des coins repas.

La restauration collective administrative et inter-administrative, en ce qu'elle améliore la qualité de vie des agents dans leur cadre professionnel, doit être soutenue par ses directions de tutelle, les agents et les syndicats.

Pour conclure, **SOLIDAIRES Finances 62** souhaite rappeler l'importance d'une médecine de prévention, au rôle distinct de la médecine du travail, qui, dans un département comme le nôtre se doit d'être accessible au quotidien, facilement et sans générer de coûts pour les agents. Aussi, nous demandons toujours et encore qu'une solution pérenne et digne soit trouvée afin de pallier l'absence de nos médecins de prévention

Nous profitons de cette instance dédiée au soutien de tous les agents (actifs et retraités) et de leur famille pour alerter, une fois encore, la Direction sur le danger encouru par les agents du SIP de St Omer qui de moins en moins nombreux continuent à mettre leur santé en jeu pour assurer seuls leurs missions de service public (absence d'information sur le site des consultations de psychologue).

Vos représentants **SOLIDAIRES Finances 62** au Comité Départemental d'Action Sociale

Laurence MOUTIN-LUYAT – Catherine PAYEN  
Catherine VERDAUX – Delphine FACON  
Sandrine BUQUET – Pascal PEIREIRA, experts

